

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE
Bourse de la Manitoba Teachers' Society - Métis

L'Université de Saint-Boniface décerne annuellement aux étudiantes et aux étudiants des bourses en guise de besoin financier. Vous trouverez au verso de ce formulaire, la liste complète des critères d'admissibilité et des documents à joindre au formulaire, le cas échéant.

Nom de famille :	
Prénom (s) :	
Adresse :	
Ville et province :	
Code postal :	
Courriel :	
N° de téléphone :	
N° d'étudiant :	

J'atteste, par la présente, avoir lu et compris les critères d'admissibilité de cette bourse. De plus, je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, complets et exacts.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date

Déclaration relative aux renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* sont utilisés aux fins d'échange d'information concernant les bourses. Les noms des récipiendaires de bourses peuvent être rendus publics. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de l'Université de Saint-Boniface (204-237-1818, poste 398 ou laipvp@ustboniface.ca).

Bourse de la Manitoba Teachers' Society – Métis

(Offertes par la Manitoba Teachers' Society)

Domaine d'études : Université (Faculté d'éducation)

Nombre : 1

Montant : 3 000 \$

Critères d'admissibilité :

- être d'ascendance métisse;
- être inscrit à un minimum de 24 crédits enseignés à l'USB et être en dernière année du baccalauréat en éducation;
- avoir une bonne moyenne;
- prouver un besoin financier en remplissant les pages 3 et 4 de ce formulaire;
- annexer au formulaire de demande un texte (d'un maximum de 350 mots, saisi à l'ordinateur) décrivant de quelle façon vous répondez aux exigences d'admissibilité de la Bourse de la Manitoba Teachers' Society - Métis.

Date limite des demandes : Le 15 octobre

La demande doit être soumise au Registrariat.

VEUILLEZ REMPLIR LES SECTIONS SUIVANTES.

1. STATUT/LOGEMENT (Veuillez seulement cocher une des situations suivantes)

- Je suis célibataire et je vis avec mes parents.
- Je suis célibataire, je ne vis plus avec mes parents et je paie du loyer.
- Je suis chef(fe) de famille monoparentale. Veuillez indiquer le nombre d'enfants à votre charge : _____
- Je suis marié(e) ou conjoint(e) de fait sans enfants à ma charge.
- Je suis marié(e) ou conjoint(e) de fait et j'ai au moins un enfant à ma charge. Veuillez indiquer le nombre d'enfants à votre charge : _____

Si vous avez indiqué que vous êtes marié(e) ou conjoint(e) de fait, veuillez cocher les situations qui s'appliquent :

- Mon conjoint ou ma conjointe travaille à temps plein.
- Mon conjoint ou ma conjointe travaille à temps partiel.
- Mon conjoint ou ma conjointe est sans emploi.
- Mon conjoint ou ma conjointe étudie à temps plein.
- Mon conjoint ou ma conjointe étudie à temps partiel.

2. VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE.

Avez-vous obtenu un prêt étudiant du gouvernement?

- Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez attacher à cette demande une copie de l'avis d'attribution d'aide financière (cet avis démontre que vous êtes admissible à un prêt étudiant du gouvernement et indique les montants de votre prêt). Vous pouvez l'imprimer de votre portail Internet de l'Aide aux étudiants du Manitoba. Ce document est obligatoire pour l'évaluation de votre demande.

Si vous n'avez pas obtenu un prêt d'études du gouvernement, expliquer pourquoi :

3. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

4. RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'ÉTUDIANTE OU DE L'ÉTUDIANT

	Montant par mois \$	Nombre de mois	Total \$
Revenu net d'emploi durant l'été avant le début de la session régulière (mai à août)			
Revenu net anticipé durant la session régulière (septembre à avril)			
Allocations des parents (septembre à avril) ¹			
Parrainage de MMF, du Conseil de bande ou d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)			
Assistance sociale ou aide à l'emploi et au revenu			
Allocation canadienne pour enfants			
Montant de placements, REER, REEE, épargne, etc. que vous prévoyez utiliser pendant l'année académique en cours			
Valeur des bourses déjà reçues pour l'année académique en cours			
Valeur de votre prêt étudiant du gouvernement pour l'année académique en cours (utiliser les montants indiqués sur l'avis d'attribution d'aide financière)			
Montant d'un prêt bancaire étudiant ou marge de crédit étudiante que vous prévoyez utiliser pour l'année académique en cours			
TOTAL des ressources			

1. Le cas échéant, indiquez le montant que vos parents vous accordent par mois pour vous aider avec vos frais de scolarité.